



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca

Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Novembre 2021

L'année 2021 étant une année électorale, le nouveau conseil municipal ne s'est donc pas encore réuni au moment d'écrire ce texte. Mais il est possible de vous informer du résultat des élections et de la composition du nouveau conseil municipal. Évidemment, dans le respect de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Élections municipales résultats du scrutin :

Mairie

Lina Labbé : 208 votes

Caroline Roberge : 201 votes

Bulletins rejetés : 4

Lina Labbé a obtenu 7 votes de majorité

Siège numéro 5

Dominique Labbé : 238 votes

Valérie Lemelin : 161 votes

Bulletins rejetés : 14

Dominique Labbé a obtenu 77 votes de majorités

Nombre d'électeurs inscrits : 524

Nombre d'électeurs ayant voté : 413

Taux de participation : 78,8 %

Une fois les délais légaux terminés ces élus rejoindront les membres du conseil suivants qui ont été proclamés élus par acclamation :

Siège numéro 1 : Madame Maude Nadeau

Siège numéro 2 : Madame Lauréanne Dion

Siège numéro 3 : Monsieur Patrick Lachance

Siège numéro 4 : Monsieur Gaétan Longchamp

Siège numéro 6 : Madame Nathalie Lemelin

Le 15 novembre, ces nouveaux conseillers auront autorisé le renouvellement du financement du prêt numéro 1 du réseau d'égout municipal en plus de quelques autres points qui seront à l'ordre du jour. Ensuite, lors d'une séance extraordinaire, ils auront adopté le plan triennal d'immobilisation 2022-

2024. Comme il est maintenant d'usage, les enregistrements audio de ces séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité au : msfio.ca.

En terminant, il me reste à vous indiquer le dernier rendez-vous de l'année 2021 soit : **la séance ordinaire de décembre et la séance extraordinaire sur le budget 2022 qui auront lieu consécutivement dès 20 h, le 13 décembre 2021 dans la grande salle du centre communautaire le Sillon, 554, rue Lemelin.**

Je vous rappelle également que la Mairie est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, mais que vous pouvez me joindre en tout temps au m.langlois@msfio.ca.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

RÉSULTAT DU REGISTRE

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 021-173, et le règlement de lotissement numéro 021-174. Ces règlements sont adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) qui accorde aux Municipalités le pouvoir de remplacer les règlements de zonage et lotissement.

Entre le 5 octobre et le 1^{er} novembre 2021, la procédure d'enregistrement relative à ces règlements s'est tenue, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur les règlements était de **62 signatures**.

Le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue d'un scrutin pour le règlement de zonage numéro 021-173 est de : 0 signature

- Le règlement de zonage numéro 021-173 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue d'un scrutin pour le règlement de lotissement numéro 021-174 est de : 0 signature

- Le règlement de lotissement numéro 021-174 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Monsieur Marco Langlois déposera lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2021 le certificat attestant le résultat du registre, soit le résultat officiel.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce deuxième jour de novembre deux mille vingt et un.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le budget 2022

Qu'une séance extraordinaire sur le budget 2022 se tiendra dans la grande salle au centre communautaire le Sillon, 554, rue Lemelin ;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le lundi 13 décembre 2021 ;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-178 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2022 ;
5. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
6. Clôture de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de novembre deux mille vingt et un.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier